



☎ 02 38 92 40 72

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 13

Objet : Créances admises en non-valeur – Budget Principal M57

Délibération n° 19/2025

Madame le Maire expose : à la demande du Service de Gestion Comptable de Montargis, il est nécessaire de voter l'admission en non-valeur une créance concernant une location de salle, relative au Budget Principal, datant de 2020, non recouvrée, désormais prescrite et dont l'état se trouve ci-joint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du Service de Gestion Comptable de Montargis et de passer en non-valeur la créance précitée pour un montant de 230 €.

Cette non-valeur sera comptabilisée au compte c/6541 « Créances admises en non-valeur » du Budget Principal.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.

